

SITUATION SOCIO ECONOMIQUE ET SANITAIRE DE LA FEMME HANDICAPEE DANS LA REGION DE MEKNES

F. Saddiki-Traki¹, A. Bentalha² et W. Traki²

¹Faculté des Sciences, Université Mohammed V-Agdal, Rabat Maroc, Présidente de l'Association pour la Réinsertion et le Développement de la Femme handicapée, .Meknès, Maroc, saddiki@fsr.ac.ma

² l'Association pour la Réinsertion et le Développement de la Femme handicapée, .Meknès, Maroc. asmaabentalha@yahoo.fr / wykki@caramail.com

Le Royaume du Maroc situé en Afrique du Nord a une superficie de 710 850 km². En 1994 le Maroc compte une population d'environ 30 Millions d'habitants en majorité musulmane (99,95%). C'est une monarchie constitutionnelle dont Mohammed VI est le Roi depuis le 30 juillet 1999.

La langue officielle du Maroc est l'arabe, avec une population importante berbérophone, sa deuxième langue est le français, il est ainsi membre de la francophonie.

En l'absence de données statistiques et en se basant sur les estimations de l'OMS il y aurait au Maroc environ 2,5 millions de personnes handicapées par une détérioration physique, mentale ou sensorielle.

Les publications officielles du Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de la solidarité et de l'Action Sociale (www.sefsas.gov.ma/) rapportent , je cite : « plus de 56% des handicaps sont causées par des maladies.

Plus de 90% des handicapés vivent dans des milieux défavorisés.

82% des handicapés sont sans niveau scolaire.

Plus de 57% des handicapés sont incapables de travailler.

98% des handicapés ne bénéficient pas d'allocations ou d'assurances »

Ces données montrent que la quasi totalité des personnes handicapées vivent dans des milieux défavorisés où les services sanitaires, par leur précarité, ne peuvent parvenir à une prévention du handicap ou à une amélioration de la qualité de vie de ces personnes.

De plus, le taux d'analphabètes élevé dans la population Marocaine et le manque de législation en faveur des personnes handicapées contribuent à leur marginalisation par une discrimination à leur égard. Ces dernières d'une manière générale et la femme handicapée en particulier sont confrontées à des barrières physiques, culturelles, traditionnelles et sociales qui restreignent leurs vies et limitent leurs chances pour une intégration adéquate.

Dans la région de Meknès, la situation de la femme handicapée a été révélée par l'enquête réalisée en 2001 par l'Association pour la Réinsertion et le Développement de la Femme Handicapée sous la direction du Professeur Madame Fatima Saddiki-Traki Dans le cadre du projet sur la recherche et la prévention de la violence à l'égard de la femme handicapée , qui a bénéficié du soutien de l'UNIFEM, l'enquête réalisée au niveau de sept communes périurbaine (Toulal), et rurales (Dar oum Sultan, Ait Oullal, Ain Orma, Ain Jemaa, Ain Karma et Oued Roumane), a concerné 650 personnes handicapées se répartissant en 256 femmes et 325 hommes et a montré que les types d'handicap observés chez la femme dans cette région se répartissent comme suit: 50% d'handicap physique, 18% d'handicap mental, 14% d'handicap visuel, 8% d'handicap ORL et 2% de polyhandicapées. La situation familiale de la femme handicapée est caractérisée par 66% de célibataires, 16% de mariées, 14% de veuves et 4% de divorcées. La situation culturelle se caractérise par un taux très élevé de femmes handicapées analphabètes (79%), 2% de niveau maternelle, 14% ont un niveau primaire, 4% un niveau secondaire et seulement 1% de niveau universitaire. Dans cette région 75% des filles handicapées en âge de scolarisation ne le sont pas. Dans cette région, essentiellement rurale , l'éloignement de l'école ou son absence sont la cause de la non scolarisation de la moitié des filles handicapées, chez la deuxième moitié la cause de leur non scolarisation est soit les parents par des préjugés traditionnelles, soit les diverses violences

qu'elles subissent de la part des élèves et de l'entourage suite à l'ignorance des droits de la personne en général et des personnes handicapées en tant qu'être humain à part entière. L'enquête a révélé également que les femmes handicapées physiques sont à 75% non appareillées. Ces femmes handicapées, pour leur déplacement, très rares, sont soit portées par une tierce personne, soit rampent par terre, soit s'appuient sur des morceaux de bois.

Concernant la situation de celles présentant un handicap mental, les résultats de l'enquête ont montré que 61% d'entre elles sont âgées de moins de 25 ans et que 31 % ont moins de 50 ans. Plus de 90 % de répondantes sont à la charge de leur famille et passent leur temps à la maison. Et pour des raisons d'ignorance et de manque d'un suivi médical des enfants ou de prise en charge sanitaire plus de 70% du handicap mental ont une origine inconnue.

Nous constatons que, dans cette région, les femmes handicapées sont souvent victimes de désavantages sociaux, culturels et économiques qui empêchent leur accès aux soins sanitaires, à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi.

Pour pallier à cette situation alarmante des personnes handicapées, et depuis la venue du Roi Mohammed VI au pouvoir, le Maroc connaît de grands changements dans le domaine social avec en 2000 la nomination d'un Ministère Chargé de la Condition de la Femme, la Protection de la Famille et de l'Enfance et l'Intégration des Handicapés, devenu en 2002 le Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale. Ce dernier a adopté un Plan d'Action pour l'Intégration des Handicapés dans la société dont les principaux objectifs sont les suivants, je cite :

- Définir le cadre général des différentes interventions et opérations de développement destinées aux personnes handicapées;
- Aboutir à l'intégration effective des personnes handicapées dans différents domaines en leur garantissant une participation effective et la jouissance des fruits du développement;
- Garantir aux personnes handicapées l'exercice de leurs droits constitutionnels et les faire connaître et reconnaître par tous. »

Le Plan d'Action a fixé aussi les domaines d'intervention qui sont, je cite :

- La sensibilisation;
- La prévention et les soins de santé;
- L'éducation et l'enseignement;
- La formation professionnelle;
- La législation;
- Les accessibilités et le transport
- La culture, les sports et les arts.

Soutien aux associations

Conscient de l'importance du rôle que joue le tissu associatif œuvrant dans le domaine du handicap et dans différents autres domaines, le Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale, subventionne annuellement les associations désirant réaliser des projets. Dans le domaine touchant les personnes handicapées, les priorités subventionnées sont les suivantes :

- Education et scolarisation Formation professionnelle Emploi et auto emploi Rééducation et appareillage
- Equipement sportif.

L'Association pour la Réinsertion et le Développement de la Femme Handicapée créée en 1999 a pour objectifs :

- l'alphabétisation - l'éducation
- la formation professionnelle génératrice de revenus
- la lutte contre toute sorte de violence et de discrimination à l'égard de la femme handicapée et plaidoyer pour ses droits humains.

- la sauvegarde de la famille et des enfants de la femme handicapée
- l'organisation des activités sportives ,culturelles et artistiques
- la sensibilisation sanitaire pour la prévention du handicap
- l'amélioration des conditions de vie de la femme handicapée : appareillage, rééducation...
- la recherche scientifique dans tous les domaines touchant la femme handicapée.
- la coopération et les échanges avec les associations nationales et internationales œuvrant dans le même domaine.

L'Association travaille en partenariat d'une part avec le Secrétariat d'Etat et a été subventionnée en 2000 pour un projet de formation professionnelle en couture et en 2003 pour la création d'une cellule de rééducation fonctionnelle pour le bien être de la femme handicapée ;d'autre part avec le Spécial Olympic's Maroc pour une intégration des personnes handicapées mentales par le sport. Bien que l'Association ne possède pas de fonds pour une éducation spécialisée, les filles mais aussi les garçons présentant un handicap mental bénéficient au sein de l'Association d'autres activités telles que l'alphabétisation , les arts et des activités de loisir.

En conclusion, nous constatons que dans notre pays, malgré les nombreuses mutations engendrées par les orientations politiques actuelles concernant les personnes handicapées, tant au niveau législatif qu'au niveau social, les efforts entrepris par le gouvernement et par la société civile restent encore insuffisants pour résorber la situation accumulée par de nombreuses années de négligence. Toutefois la conjoncture actuelle nourrit de grands espoirs pour un avenir meilleur concernant la femme handicapée.